Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260205-DCM_20_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 05 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard PIEDVACHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de votants : 18
Date de convocation : 29 janvier 2026

Présents : M. Bernard PIEDVACHE, Mme Sylvie ROUSSIN, M. Hubert GUINARD, Mme Éliane BERTHELOT, M. Olivier LUCE, Mme Carole THOUAULT, M. Anthony ROUAULT, M. Vincent GUILLEUX, M. Bernard DANIEL, M. Frédéric GARCIA, Mme Mélina LEFEUVRE, Mme Carole HEMERY, Mme Hélène BRIGNOU, Mme Cécilia CLAPIER, Mme Catherine KINDROZ, M. Michel THOUAULT, Mme Pauline REQUINTEL

Excusés: M. Olivier DAVENEL, M. Pascal GRELICHE

Pouvoirs : M. Olivier DAVENEL donne pouvoir à Mme Catherine KINDROZ.

Secrétaire de séance : M. Bernard DANIEL

20-2026 Finances publiques : Vote des subventions 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2026 selon le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS	BP 2026
OCCE35	6 500,00 €
JSB	2 600,00 €
CLUB BOIS JOLY	700,00 €
COMITE DES FETES	1 000,00 €
CENTRE EUGENE MARQUIS	350,00 €
SOCIETE DE CHASSE	100,00 €
ACPG CATM	150,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200,00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
UPB (Union professionnel Boisgervilly)	1 000,00 €
ALCOOL ASSISTANCE	100,00 €
TELETHON	150,00 €
PISCINE	5 000,00 €
ADMR	2 500,00 €
ADMR portage de repas	780,50 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	500,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	200,00 €
DIVERS	69,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE de verser les subventions aux associations présentées ci-dessus pour l'année 2026 ;**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la commune 2026 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints à signer tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 06/02/2026

Le Secrétaire de séance
Bernard DANIEL

Le Maire,
Bernard PIEDVACHE